

## PÊCHE

### UN ORDRE DU JOUR BIEN CHARGÉ !

Après cette période estivale peu propice aux grands travaux, la rentrée risque d'être un peu laborieuse. Nous avons en effet de nombreux sujets à clarifier ou à mettre en chantier.

Concernant la protection de la ressource nous entendons bien poursuivre notre campagne sur le respect des tailles. Il va falloir probablement lancer d'autres fabrications de règles et de plaquettes. Nous espérons bien voir les pouvoirs publics s'associer enfin à notre démarche. Rappelons que l'action que nous menons devrait en toute logique relever des instances ministérielles en place. Nous voulons bien assumer une part du travail, encore faudrait-il se sentir aidés dans notre démarche.

Beaucoup d'entre vous nous ont signalé des chalutages illicites dans la bande des trois milles. Nous n'ignorons rien de la situation existante. C'est un problème crucial qui mérite une réflexion commune avec nos collègues professionnels. Des solutions existent notamment à partir de la mise en place de récifs artificiels qui présentent de nombreux avantages pour l'ensemble des acteurs concernés ; malheureusement les coûts de mise en œuvre restent élevés et freinent considérablement l'implantation de telles infrastructures pourtant très prometteuses. Nous avons bien l'intention de faire quelques propositions concrètes dans ce domaine. Au sujet des vire-ligne et des moulinets électri-

ques, il est urgent de clarifier la situation. Il faut préserver l'usage des engins qui relève de la pêche sportive d'amateur et interdire les engins de forte puissance qui relèvent exclusivement de la pêche professionnelle et qui n'ont pas lieu d'être sur un bateau de plaisance.

Nous allons aussi demander que les conditions d'application du fameux article 99-1163 du 21 décembre 99 soient revues compte-tenu des dérives que nous avons pu constater ça et là.

Il nous faudra aussi nous inquiéter de la parution au journal officiel de la modification du décret portant notamment sur l'utilisation du filet droit et la clarification des textes pour ce qui concerne le nombre d'hameçons en action de pêche.

Pour conclure rappelons que, conformément à nos statuts, nous avons aussi pour vocation d'assurer la défense et la promotion des activités de plaisance et de pêche en mer. A ce titre nous avons l'intention de proposer à nos partenaires une grande journée d'initiation et de sensibilisation à l'ensemble de nos pratiques favorites.

Comme vous pouvez le constater le travail ne manque pas, nous comptons sur votre aide et votre soutien pour parvenir à nos fins.

Commission FNPPSF  
Responsable : Jean KIFFER



## SÉCURITÉ

Après des années d'immobilisme, les choses semblent s'accélérer. Nous avons enregistré avec une réelle satisfaction et un brin de fierté l'annonce concernant la gratuité de la VHF. Rappelons toutefois que le CRR et la licence même gratuite restent obligatoires.

Cet été, le nouveau Secrétaire d'État à la Mer, François Goulard, s'est largement étendu sur le nouveau projet de réforme concernant la sécurité des bateaux de plaisance.

### DE QUOI EST-IL QUESTION ?

Ce projet de réforme, c'est avant tout un changement d'état d'esprit, un changement de comportement aussi des pouvoirs publics vis à vis du monde de la plaisance. Il s'agit de moins réglementer et faire appel à la responsabilité des navigateurs. Une démarche qui s'apparente à celle déjà en place dans d'autres pays, européens notamment. Nous ne pouvons que nous en féliciter, nous n'avons jamais cessé de dire que la majorité des plaisanciers se comporte de façon responsable. Nous souhaitons des contrôles ciblés dans tous les domaines à l'égard des contrevenants et non pas des contrôles comme ceux que nous avons vu encore fleurir cet été, contrôles systématiques, répétitifs et discriminatoires à l'encontre des seuls plaisanciers parfois verbalisés pour des délits mineurs. Ce n'est pas en procédant de la sorte que nous assurerons le développement d'une plaisance propre et durable. Tout ce tapage médiatique est évidemment plus facile à mettre en

place qu'une véritable politique de répression à l'égard des seuls contrevenants. Il fallait que cela soit dit et c'est la raison pour laquelle nous attendons avec impatience la véritable mise en place de cette réforme sur le terrain. Il y a vraiment beaucoup de travail en perspective et bien des mentalités à changer. Nous sommes prêts à accompagner et à encourager cette réforme pour peu qu'elle participe à la promotion de la plaisance et de la pêche en mer.

Outre ce nouvel état d'esprit, les principales mesures contenues dans ce projet sont les suivantes :

- Responsabiliser les navigateurs et se rapprocher de la réglementation européenne ;
- Simplification de la réglementation. Allègement du matériel. Priorité à la fonction, le choix du matériel revenant au navigateur ;
- Plus que deux catégories : navigation côtière à moins de 10 milles et hauturière au-delà de 10 milles des côtes ;
- Révision des radeaux tous les 2 ans seulement ;
- Ouverture du marché pour l'ensemble du matériel



avec, nous l'espérons, à la clef, une baisse significative des prix ;

- Contrôles ciblés à l'encontre de tous les contrevenants. Éviter les contrôles systématiques, répétitifs et tatillons visant une seule catégorie d'usagers. Sur le plan pratique, la mise en place annoncée pour 2005 pourrait se faire dès cet automne.

Il nous faudra être vigilants et veiller à la bonne application d'une réforme qui va plutôt dans le bon sens et qui doit selon nous s'accompagner d'une évolution des permis de navigation actuels aux contenus devenus obsolètes et incohérents. Nous comptons bien aborder l'ensemble de ces points dès la prochaine réunion de la commission sécurité du CSNPSN.

Commission FNPPSF  
Responsable P.I. : Jean KIFFER

## PÊCHE À PIED

Nous constatons toujours des chalutages sur des zones sensibles à l'intérieur de la bande 3 milles sans qu'aucune intervention ne soit faite. À titre d'exemple, signalons la présence régulière de chalutiers « perches », traquant la plie sur une moulière déjà fragile à moins de 3 milles devant le sémaphore de Gatteville-le-Phare (comportement connu des Comités locaux des pêches).

Quant aux quotas notre position n'a pas changé. Ils ne se justifient que dans le cas où notre activité de la pêche maritime de loisir engendrerait une nuisance significative sur la ressource halieutique. Si les scientifiques comme Ifremer, la DDASS, nous demandaient une limitation de capture de certaines espèces dans le cadre d'une réelle préservation de la ressource, nous assumerions nos responsabilités à condition qu'il ne s'agisse pas d'une mesure discriminatoire visant les seuls pêcheurs plaisanciers. Nous restons vigilants et déterminés. La pêche à pied professionnelle ne doit en aucun cas s'octroyer l'estran, même en cas de réensemencement. Le domaine public doit être sauvegardé. Spéculer sur cette zone côtière engendrerait inévitablement de graves conflits avec la pêche de loisir en particulier. Il est temps que les décideurs se positionnent face à ce délicat problème et à la multiplication des conflits sur l'ensemble du littoral.



Si l'activité touristique sur l'ensemble du territoire avec ces kilomètres de côtes devait être sanctionnée au seul profit de l'activité professionnelle, le préjudice serait immense pour les régions concernées et les conflits d'usage pourraient prendre des proportions encore jamais atteintes. L'activité de la pêche de loisir pratiquée de façon propre et durable n'est en aucun responsable des diminutions constatées sur certaines espèces. Nous demandons instamment aux responsables locaux

qui encadrent la pêche professionnelle de demander aux quelques irresponsables qui s'y adonnent, de cesser de proférer régulièrement des accusations manifestement mensongères à notre égard. Les véritables causes des difficultés actuelles (zones surpêchées, pollution, etc...) sont ailleurs. Nous sommes prêts à en débattre avec l'ensemble des acteurs concernés.

Commission FNPPSF  
Responsable : Jean-Paul LÉBOYER

## ENVIRONNEMENT

Les sources de pollution sont innombrables sur terre comme sur mer et finissent toutes par souiller encore un peu plus ce milieu déjà rendu fragile qu'est la mer. Par exemple tout projet d'immersion de boues et de sédiments de dragage devrait être suivi par une commission composée d'élus, d'administratifs et d'usagers, où donc les associations sont représentées. Cette commission aurait pouvoir, après analyse, d'apprécier la qualité des déchets et de préconiser leur destination après extraction, comme cela a été fait pour les opérations de dragage entreprises dans le port de Brest. Une seconde commission était de plus chargée du suivi des travaux. C'est là le bon exemple à suivre et que l'on voudrait voir appliquer à chaque cas, mais ce n'est pas encore souvent ce qui arrive, comme lors des opérations d'extraction des boues dans le port de Cherbourg et leur immersion au large (aucune commission mise en place), ou ce qui risque d'arriver, si on n'y prend garde pour le projet envisagé à Saint-Malo. Les déchets de toute nature déversés dans les ports, qui ne disposent pas en général de tous les équipements dont la réglementation définit l'installation, participent aussi à la pollution du milieu marin. De grand progrès restent à faire, aussi bien au niveau prévention qu'au niveau des équipements, mais il faut noter les efforts remarquables accomplis par certains ports du Sud et du Sud-Ouest de la France. La commission rappelle enfin que le problème des déchets résultant des opérations de maintenance et de réparation des bateaux



de plaisance en dehors ou dans les chantiers navals, comme celui des résidus des opérations de carénage, restent entiers car les rejets s'effectuent hors des établissements portuaires. La commission souhaite que les représentants des pêcheurs plaisanciers soient associés en particulier aux diverses instances qui se mettent en place pour définir et préconiser la construction d'aires destinées à effectuer les opérations d'entretien et de carénage, aussi bien dans les chantiers navals et dans les ports, qu'à l'extérieur de ces structures. Mais, dans tous les cas on doit si possible s'orienter vers des solutions simples, adaptées et bon marché, qui ne nécessitent pas de manipulations onéreuses comme les grutages ou l'utilisation d'installations trop lourdes en coût de fonctionnement. Le problème est complexe, mais il doit être possible d'offrir aux plaisanciers, si l'on y met de l'imagination et de la bonne volonté, et avec l'aide financière des collectivités et de l'état, des alternatives satisfaisantes aux pratiques traditionnelles de carénage, d'entretien et de traitement des eaux usées, lesquelles sont sources de pollution. N'oublions pas que c'est notre santé qui est en jeu, à cause de la présence avérée de métaux lourds et autres pollutions organiques dans les poissons, coquillages et crustacés que nous consommons, qu'ils soient sauvages ou d'élevage.

Commission FNPPSF  
Responsable : Marcel BERTAULT

## GESTION DE L'ESPACE LITTORAL

En acceptant de prendre la responsabilité de cette commission j'avais la conviction que la gestion de l'espace littoral était un domaine où devaient s'affronter plusieurs intérêts divergents, dont bien évidemment, les nôtres, mais sans en imaginer la véritable dimension.

Pour m'en convaincre il n'est que de lire la très récente étude (juin 2004) du Conseil Economique et Social de Bretagne sur « une gestion concertée du littoral » qui consacre plus des 2/3 de ses 200 pages à identifier tous les acteurs concurrents sur la bande côtière, le restant de l'ouvrage tentant d'y proposer des solutions.

Il s'agit, certes, des seules côtes bretonnes mais un autre rapport sur le Perthuis Breton ne dit pas autre chose et ce ne sont pas nos amis des côtes du Cotentin qui porteront la contradiction. De fait, toutes nos côtes sont le théâtre d'enjeux de plus en plus exacerbés provoqués par des crises qui touchent certaines corporations (pêche professionnelle

par exemple), du productivisme qui gagne la conchyliculture (apparition des huîtres triploïdes vendables toute l'année), de l'apparition de nouveaux compétiteurs (pêche à pied professionnelle) et bien d'autres raisons encore.

### ET LA PÊCHE PLAISANCE DANS CETTE BATAILLE ?

La très grande majorité de nos pêcheurs n'a pas conscience de la transformation du littoral puisque si peu acceptent d'adhérer dans nos associations ; 30 000, en ratisant très large, pour quelques 800 000 pratiquants !

La mutation de notre espace de liberté en espace économique s'effectue sournoisement et dans un environnement où le pouvoir de régulation de l'État s'embourbe dans ses propres rivalités.

Nos associations, et au premier rang la Fédération qui les rassemble, ont maintenant l'exigence d'entrer dans cette compétition si nous voulons conser-

ver l'essentiel de nos libertés.

Le rapport du CES de Bretagne décrit très bien les concurrences débouchant souvent sur des conflits. Si les pêcheurs plaisanciers veulent se battre il va falloir qu'ils se trouvent et se donnent des pouvoirs.

Or il n'existe que quatre formes de véritables pouvoirs :

- le pouvoir réglementaire, c'est celui que donne la loi ;
- le pouvoir politique, c'est celui du bulletin de vote. Il faut être nombreux et organisés.
- le pouvoir de l'argent, c'est par exemple celui des investisseurs apportant des emplois, des taxes et une économie locale etc, ou encore du mécénat.
- le pouvoir de nuisance, c'est le refus de la loi et la négation de l'autorité de l'Etat par des actions violentes (agriculteurs, routiers, etc.) ou par une judiciarisation des contestations (importée des pays anglo-saxons).

C'est dans ce « catalogue » réduit que nous devons probablement choisir nos armes. Elles sont hélas bien dérisoires aujourd'hui ; la loi nous donne très peu de droits et quelques autorisations ! Le pouvoir politique n'est accordé qu'à ceux qui sont organisés. Toujours le ratio de 30 000 sur 800 000.

Le pouvoir de l'agent ? On pourrait y penser en s'appuyant sur le chiffre d'affaires annuel induit par la plaisance. Nous devons impérativement travailler ce sujet avec l'ensemble des acteurs de la filière. Le pouvoir de nuisance ? Mais, nous ne sommes pas violents. Toutefois l'exemple du « pavillon belge » et ses conséquences immédiates sur notre législation concernant la sécurité est à méditer.

Nous devons réfléchir aux moyens dont il faudra se doter si nous voulons vraiment défendre nos intérêts. Mais ce que nous devons déjà tous promouvoir c'est un prosélytisme actif autour de nous en stigmatisant le risque bien réel des lendemains qui déchantent.

Commission FNPPSF  
Responsable : Jacques NICOLET



## océan diffusion

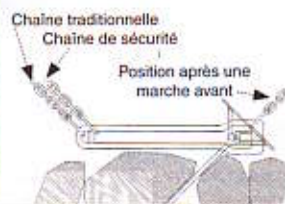
Spécialiste armement, sécurité, électronique, moteurs hors-bord, vêtements, kayaks de mer, plongée sous-marine.



Impasse du Président Sadate - Z.A. de Créach Gwen

Tél. 02 98 52 22 20 29000 QUIMPER Fax 02 98 52 20 83

Sans orin, sans cassant, ne perdez plus votre ancre



# Ancre CHEM

pour fonds rocheux

Médaille d'Or au  
Concours Lépline 2002

Ancre de sécurité utilisable par les pêcheurs plaisanciers - Mouillage dans les endroits rocheux

**FAUCQUEUR Distribution** Tél. 02 97 76 27 20  
**SEMONT - 91410 DOURDAN** 06 74 28 90 69  
Fax 01 60 81 99 78

Disponible sur LORIENT - Envoi sur TOUTE LA FRANCE

## PORTUAIRE



Le premier trimestre d'existence de la commission portuaire s'est écoulé, le bilan est positif et les travaux effectués sur les textes législatifs et réglementaires, la compétence et le sérieux ont permis d'avancer rapidement sur les dossiers. Les exposés de nos travaux ont reçu l'assentiment et félicitations de beaucoup d'entre vous ; la réponse est simple : « merci ». Pour des raisons de calendrier et de points importants qui seront à soumettre au prochain Comité Directeur, les petits guides pratiques pour chaque port ou zones de mouillages n'ont pu être réalisés pour début juin 2004. Leur rédaction devrait être faite vers la fin octobre.

Afin de satisfaire aux demandes de plusieurs Présidents d'associations, les documents et explications leurs ont été adressés par courrier électronique. Nous avons ainsi pu éviter un envoi volumineux et coûteux par la poste.

Les textes disponibles :

- le Code des Ports Maritimes à jour (partie législative et réglementaire) ;
- la Loi Littoral ;
- le décret relatif aux A.O.T. Zones de mouillage ;

- La Loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- le Code général des collectivités territoriales, pour le droit de communication de documents ;
- la Loi d'accès aux informations et aux documents administratifs.

### POURQUOI CES TEXTES ?

Ils permettent une lecture précise de vos droits, de vos devoirs, des démarches à effectuer en cas de refus aux informations et à la communication de documents.

Il est important de rappeler que les dispositions du Code des Ports Maritimes (Art. R 131-1) concernant les concessions des ports de plaisance, sont accordées, à des collectivités publiques ou des entreprises privées avec obligation de service public.

En cas de démarches ou actions il est également important de se rapprocher des représentants du CLUP (Comité Local des Usagers Permanents des installations de plaisance - Art 622-3 du CPM), comité légalement prévu pour représenter les usa-

gers dans un port de plaisance, dont le mandat est de cinq ans et qui siègent au Conseil Portuaire. Pour une zone de mouillages, dont une partie de la gestion et du fonctionnement a été confiée à une association, la responsabilité reste au niveau de la commune ou du groupement de communes.

Pour une association, même représentative, vous ne représentez que vos adhérents et non les usagers, ce qui ne vous enlève pas le droit aux informations et l'accès aux documents, dans le respect de la Loi. Notre ami Loïc Rivoallan quitte la commission portuaire pour prendre la responsabilité de la commission recrutement.

En cette occasion et au nom de l'ensemble des membres qui l'ont côtoyé, Loïc, nous te remercions pour ton esprit constructif, ta compétence et ta générosité, reçois nos chaleureuses félicitations pour les responsabilités que tu viens de prendre à la tête de la commission recrutement.

Commission FNPPSF  
Responsable : Alain BAYAERT

## RECRUTEMENT

### UNE AUGMENTATION SENSIBLE DES EFFECTIFS....

L'annonce du nouveau système de cotisation dès 2005 et de la déduction possible de 60% de la cotisation FNPPSF de votre impôt ont visiblement sensibilisé certains d'entre vous. Nous enregistrons des augmentations très sensibles dans de nombreuses associations. Souhaitons que cela fasse boule de neige et que le bilan global pour l'année 2004 soit aussi à la hauteur de nos espérances.

Mais il nous faudra encore aller plus loin, penser au million de plaisanciers qui hantent nos côtes sans se soucier du travail que nous faisons pour les défendre. La commission émet le souhait que chacun d'entre nous, fort de ses convictions, se fixe comme objectif de convaincre un seul autre plaisancier de l'urgence d'adhérer pour défendre nos droits et de généraliser les bonnes pratiques que nous préconisons. Avec votre concours nous pourrions ainsi doubler notre effectif très rapidement, ce n'est pas utopique, c'est une question de volonté, de prise de conscience, cela dépend essentiellement de vous. Nous avons encore beaucoup de travail à accomplir, nous comptons sur vous tous pour y parvenir. Bien amicalement

Commission FNPPSF  
Responsable : Loïc RIVOALLAN

## ADMINISTRATION

### À QUOI SERVENT VOS 11 EUROS ?

Une partie soit 6 euros permet la création, l'impression et l'envoi de la revue Pêche Plaisance à chaque abonné quatre fois par an. L'autre partie soit 5 euros permet de couvrir les frais de fonctionnement de la Fédération : Poste de secrétariat, déplacements divers, participation aux salons, frais de téléphone, frais d'achats divers, mission de représentation, etc ? De belles avancées, mais il reste encore beaucoup à faire ! Beaucoup d'entre vous ont bien reçu le message délivré lors du récent congrès et nous envoient désormais leur fichier sous forme informatique. Le travail de saisie et les risques d'erreur s'en trouvent grandement diminués. Il nous reste à convaincre encore quelques associations de l'intérêt de procéder ainsi. Nous demandons à chaque président d'œuvrer dans ce sens.



### UN SITE INTERNET FAIT POUR VOUS !

La mise à jour des associations sur notre site internet continue. Il serait agréable de toutes les associations se fassent ainsi connaître et puisse bénéficier du gros travail que la fédération a accompli dans ce domaine. Le site est à votre disposition, profitez-en !

Commission FNPPSF  
Responsable : Daniel GUILBERT

 **NEPTUNE**  
*Atout-pêche !*

C.C. Intermarché  
ZA de l'Herminie  
**LA RICHARDAIS**  
Tél. 02 99 16 04 60



**Pêche - Coutellerie - Affutage  
Réparation - Conseils**

**EVASION**  
*Marine Plein Air*

**PÊCHE - CHASSE - CAMPING  
ACCASTILLAGE**

ZAC de la Chesnais - 35430 ST-JOUAN-DES-GUÉRETS  
**SAINT-MALO**  
Plein air : 02 99 81 45 45 - Marine : 02 99 19 11 36